

France, & donnant occasion de renouveler entièrement la doctrine de Jansenius ci-devant condamnée.

*Ce fut dans ces circonstances que le Pape Clement XI. donna la Bulle Vineam Domini, & voici comme il expose les erreurs qu'il condamne ; erreurs qui ne se trouvent que trop exactement copiées par les Auteurs de la Consultation.*

Ils abusent, *disoit-il*, du Bref de Clement IX, notre Prédecesseur, adressé à quatre Evêques de France, comme si ce Pape qui a déclaré dans ce même Bref qu'il demeurait très-fortement attaché aux Constitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. ses Prédecesseurs ; qu'il avoit exigé de ces quatre Evêques une vraie & entière obéissance, & qu'ils souscrivissent sincèrement au Formulaire d'Alexandre VII. ; avoit admis effectivement dans une affaire si importante quelque exception ou restriction, dans le tems même qu'il protestoit qu'il n'en auroit jamais admis aucune. *Il est bon de faire remarquer ici en passant, que voilà les Auteurs de la Consultation contredits formellement sur la Paix de Clement IX., & contredits dans un monument très-solemnel. Le Pape continuë :* Ces hommes inquiets ont répandu de tous côtés des Ecris & des Libelles composés avec un art recherché exprès pour tromper, dans lesquels, par un attentat injurieux au Siège Apostolique, & au grand scandale de toute l'Eglise, ils ont osé enseigner que pour rendre aux susdites Constitutions Apostoliques l'obéissance qui leur est dûë, il n'est pas nécessaire de condamner intérieurement comme heretique le sens du Livre de Jansenius condamné, comme il a été marqué ci-dessus, dans les cinq Propositions, mais qu'il suffit de garder sur cela ce qu'ils appellent un silence respectueux. *Ces paroles s'accordent-elles avec ce qu'on lit dans la Consultation, Que le Pape Clement XI. n'a pas condamné*

spe-